# Compteur linky 9KW

Par Mme Delyon

| Bonjour,   |
|--|
| je suis propriétaire d'un appartement de 68 M2, j'ai un compteur Linky 9 kw situé dans la colonne de la montée d'escalier, immeuble des années 70  |
| Les membres du conseil syndical me demandent de le faire changer pour un 6 kw dans les meilleurs délais car la colonne je supporte pas le 9 kw et il y a un risque dangereux (je n'ai pas plus de détails) et que s'il arrivait quelque chose ce serait entièrement à ma charge et que je serais pénalement responsable s'il y avait des blessés ou des morts, |
| pouvez-vous me dire ce qu'il en est ?<br>Je ne sais pas sur la base de quoi ils me disent que le compteur 9kw n'est pas conforme, à priori ils auraient fait une<br>visite avec la régie et un membre de ENEDI et c'est cette personne qui aurait signalé la non conformité.   |
| J'ai acheté cet appartement en 2016 et le compteur était déjà là   |
| Merci d'avance pour vos réponses,  |
| Par jodelariege  |
| bonjour<br>avant de faire quoique ce soit demandez des preuves écrites de la non conformité de votre compteur, un document de<br>Enedis par exemple<br>des paroles n'ont aucune valeur   |
| Par Mme Delyon   |
| Merci, c'est ce que j'ai fait, ils répètent que c'est l'expert ENEDI qui a affirmé que la colonne ne peut pas supporter un compteur 9 KW   |
| Par jodelariege  |
| que l'expert Enedis donne sa conclusion écrite avant tout.<br>vous ne pouvez pas les croire sur parole mais sur un écrit ;n'en démordez pas  |
| Par Isadore  |
| Bonjour,   |
| Le responsable en cas d'accident, c'est le propriétaire du compteur, autrement dit la collective locale ou l'Etat, et l'installateur (Enedis).   |
| Vous ne serez responsable d'un accident que si vous vous opposez au changement d'un compteur inadapté, par exemple en bloquant l'accès. Les copropriétaires inquiets peuvent s'adresser à ENEDIS, et si le technicien a fait son travail le problème a déjà été remonté à son entreprise.  |
| Si ça se trouve, ces bonnes gens ont compris de travers ce qui leur a été expliqué.  |
| Jusqu'à preuve du contraire, votre compteur est récent et a été installé par des gens dont c'est le métier. Autrement dit il est présumé conforme, sauf si vous êtes allé le bricoler.   |
| Par Mme Delyon   |
|  |

## Merci,

non je n'y ai jamais touché, je vis seule et je ne suis pas bricoleuse, j'ai juste relevé le compteur au moment où je me suis installée.

-----

Par janus2

## Bonjour,

Normalement, depuis le 23 novembre 2020, la propriété des colonnes montantes a été transférée au réseau public de distribution d'électricité (généralement ENEDIS). Il est donc étonnant que ce soit le conseil syndical et non ENEDIS qui vous fait cette demande. A noter que si la colonne montante a besoin d'être rénovée, c'est à la charge d'ENEDIS. Donc plutôt que de vous imposer un abonnement inférieur (6KVA), c'est à ENEDIS de faire les travaux pour que vous puissiez continuer à bénéficier de votre abonnement 9KVA.

-----

## Par janus2

Jusqu'à preuve du contraire, votre compteur est récent et a été installé par des gens dont c'est le métier. Autrement dit il est présumé conforme, sauf si vous êtes allé le bricoler.

Il n'est pas question ici de la conformité ou pas du compteur, mais de l'abonnement souscrit. Le compteur sera le même que l'abonnement soit à 6 ou 9KVA.

-----

#### Par Isadore

Ce n'est pas qu'une question d'abonnement, tous les compteurs ne supportent pas la même puissance (même si de 6 à 9 kVa, ce serait surprenant). Sur les anciens modèles de compteur, il fallait faire intervenir un technicien pour modifier la puissance (donc même compteur en général, mais intervention physique nécessaire). A ma connaissance, ce problème ne se pose pas avec les Linky.

\_\_\_\_\_

Par Mme Delyon

# Bonjour,

Merci pour vos réponses,

je n'y connais rien, ils m'ont de faire changer le 9KW par un 6KW car la colonne ne supporte pas le 9kw, que le changement de compteur serait fait par ENEDI mais qu'il reste à ma charge de trouver un electricien pour ranger les fils car ENEDI les laisserait à l'air, pas de leur responsabilité, j'avoue que j'ai du mal à comprendre le sujet, mais ils ont été très menaçants en insistant sur la non conformité et ma responsabilité pénale pour non respect du règlement, l'ancien propriétaire qui a installé ce compteur était électricien.

Pensez vous que la régie serait de bon conseil ? Car la visite avec ENEDI était encadrée par la régie ce jour là.

-----

## Par Isadore

Je ne suis pas la reine des expertes en matière d'électricité, mais une chose est sûre on ne change pas de compteur pour passer de 9kVa à 6kVa. Un compteur qui encaisse 9kVa peut supporter 6 kVa.

Les compteurs Linky permettent de changer la puissance à distance.

## Alors il y a trois possibilités :

- il y a un souci avec votre compteur qui serait défaillant (ce qui expliquerait qu'il faille le changer)
- l'abonnement est trop puissant par rapport à ce que peut encaisser le réseau, mais il n'est pas question d'intervention physique sur le compteur (comme l'indique Janus, si on fait des travaux ce sera sur la colonne montante)
- vos voisins n'ont absolument rien compris.

mais qu'il reste à ma charge de trouver un electricien pour ranger les fils car ENEDI les laisserait à l'air, pas de leur responsabilité

Oui, et puis il faudra que vous fassiez le ménage, épousseter, passer la serpillère...

l'ancien propriétaire qui a installé ce compteur était électricien

C'est l'ancien propriétaire qui a installé un compteur Linky ? Ou il l'a fait installer ? Un propriétaire n'installe pas de compteur.

| Par Mme Delyon  |
|---|
| je me suis mal exprimée, l'ancien propriétaire a fait installer le compteur, je voulais juste préciser qu'il était électricier que peut être il était bien placé pour savoir si c'était conforme ?  |
|   |
| Bonjour Rendez vous sur votre compte en ligne chez votre fournisseur ou demandez un conseiller par fil.   |
| . Il y existe un simulateur qui vous dira si 6 KW sont suffisant ( ce que je pense).  |
| Vous y gagnerez peut-être en ajustant votre abonnement.   |
| Par Mme Delyon  |
| Merci   |
| Par yapasdequoi   |
| Bonjour,  |
| Lorsque vous avez acheté le logement avez-vous eu un diagnostic électrique ? Il faut vous reporter à ce document.   |
| Le danger qui VOUS concernerait dépend de votre tableau électrique et de votre installation privative. En amont du compteur, le réseau n'est pas de votre responsabilité.   |
| Je confirme que (sauf panne du compteur) le passage de 9KVA à 6KVA ne nécessite aucune intervention physique d'ENEDIS.  |
| Prenez vos renseignements directement auprès de votre fournisseur d'électricité ou encore d'ENEDIS.   |
| Par yapasdequoi   |
| PS : Rien ne permet d'affirmer que 6KVA est suffisant pour votre logement.  |
| Par isernon   |
| bonjour,  |
| pour en revenir à votre premier message, les membres du conseil syndical n'ont aucune autorité pour vous demande de baisser votre puissance souscrite.  |
| comme cela a déjà été indiqué, si la colonne montante actuelle interdit une augmentation de puissance, c'est à ENEDIS de programmer un renforcement de cet ouvrage car les colonnes montantes appartiennet au réseau public de distribution d'électricité (art.L346-2 du code de l'énergie) |
| salutations   |
| Par Mme Delyon  |
| Merci à vous tous pour vos réponses très utiles.  |